

RAPPORT D'ACTIVITES 2022

COLLECTIF
NATIONAL DROITS DE L'HOMME
ROME EUROPE

CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org

Table des matières

I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope	5
1. Historique.....	5
2. Objectif.....	5
3. De qui parle-t-on ?	5
3. Missions.....	6
4. Destinataires des actions du collectif	7
5. Les membres et la composition du Collectif en 2022.....	7
6. Fonctionnement et gouvernance	9
7. L'équipe de coordination	10
II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2022.....	10
1. Animation de réseau et appui aux membres.....	11
A) Rencontres nationales.....	11
B) Le lien avec le terrain et les membres	12
C) Appui aux membres, capitalisation et formations	13
D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concerné-es.....	16
2. Observatoire.....	17
A) Observatoire du terrain et des politiques nationales.....	17
B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels.....	19
C) Expulsions : veille jurisprudentielle	20
D) Observatoire des incendies.....	21
3. Plaidoyer, communication et sensibilisation	21
A) Plaidoyer national	21
B) Plaidoyer européen et international	31
C) Communication et médias	31

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

Acina, Action Education, Alpil, Ampil, Area, Asav 92, ASEFRR, Askola, Association Logivar-UDV, Association Solidarité Roms de Saint Étienne, Assoropa, ATD Quart Monde, Avih - Association Ville Hôpital, CCFD-Terre solidaire, C.l.a.s.s.e.s, La Cimade, Collectif de soutien aux familles Roms de Roumanie et d'ailleurs (95), Collectif Romeurope Nantes, Collectif Romeurope Antony, Collectif Romeurope du Val Maubuée, Collectif Roms de Gardanne, Collectif solidarité Roms 31, Collectif solidarité Roms de Lille Métropole, Collectif Solidarités Roms Roubaix et environs, Collectif Romyvelines, Collectif Stop expulsion Rosny, École enchantiée, École Ici et Maintenant, Eurrom, Fnasat-GV, Habitat Alternatif Social, Habitat Cité, Hors la rue, Insertion des familles roms de moulin galant (IFRM), L'École au présent, Les bâtisseurs de cabanes, Les Enfants du Canal, Ligue des droits de l'homme, Médecins du monde, MRAP, Première Urgence Internationale, Quatorze, Rencont'roms nous, Rencontres tsiganes, Rom Réussite, Romeurope 94, Secours Catholique-Caritas France, Système b comme bidonville, Une famille un toit 44, Union juive française pour la paix (UJFP)

En 2022, le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope a bénéficié du soutien financier de :



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à l'accès
au logement



I. Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

1. Genèse

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope (CNDH Romeurope) a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque européen organisé par Médecins du Monde et intitulé « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe : promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse ». Ce colloque présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté.

Les associations présentes à cette initiative ont donc décidé de fonder ce collectif pour agir en France de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

2. Objet associatif

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, regroupe 50 associations et collectifs locaux, qui ont pour objet commun le soutien et la défense des droits des personnes originaires d'Europe de l'Est, contraintes de vivre en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France. La plupart de ces personnes sont Roms ou désignées comme telles.

Le CNDH Romeurope s'attache à défendre l'accès au droit commun et l'effectivité des droits de ces personnes en France. En s'appuyant sur un travail d'observatoire, de plaidoyer, d'échange et de confrontation des expériences, le CNDH Romeurope mène des luttes contre toutes les formes de discriminations et contre les pratiques abusives perpétrées à l'encontre de ces personnes.

3. De qui parle-t-on ?

Le CNDH Romeurope inscrit son action à la croisée de la lutte contre le mal-logement (bidonville, squats, situations de rue, hôtels sociaux inadaptés...), de la lutte contre la précarité et de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations, notamment les discriminations raciales et sociales subies par les personnes d'origine Rom – réelle ou supposée.

Il est important de noter que la grande majorité des Roms en France ne vit ni en bidonville, ni en squat. De même, une grande partie des personnes vivant en bidonville ou en squat en France ne sont ni Roms, ni même roumains ou bulgares.

La démographie dans les lieux de vie informels tend à évoluer depuis quelques années. D'après des chiffres de mai 2021 publiés par la Dihal, seuls 55% des habitant-es de squats et bidonvilles sont des citoyen-nés de l'UE. Les 45% autres peuvent venir des Balkans, d'Afrique subsaharienne ou encore du Moyen-Orient.

Le CNDH Romeurope alerte depuis longtemps sur la dangerosité d'une approche ethnicisée de la situation de ces personnes. Il existe des responsabilités croisées dans la construction d'une catégorie « Rom » stigmatisée : politiques, médiatiques, académiques, associatives et militantes. Cette stigmatisation fait des personnes dites « Roms » la cible de discriminations dans tous les domaines de la vie socio-économique, ce qui conduit à la violation de leurs droits.

Face à ce danger le CNDH Romeurope réaffirme sa position :

- Il n'est pas de problèmes spécifiquement « Roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, **le droit commun doit demeurer la règle**
- En tant que citoyens européens, citoyens roumains ou bulgares, demandeurs d'asile ou sans papiers, en tant que sans-abri, demandeurs d'emploi ou malades, en tant qu'enfants en âge scolaire, que parents en situation précaire ou mineurs isolés... : **chaque personne bénéficie de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France**
- Il existe cependant une culture et une mémoire romani d'autant mieux exprimées et valorisées par les Roms eux-mêmes. Leur histoire ne doit pas leur être déniée. La lutte contre les discriminations subies par les personnes revendiquant leur appartenance à cette culture et les personnes considérées comme Roms et discriminées de ce fait, fait partie des actions du collectif

→ **Pour aller plus loin**, rendez-vous sur notre site « [De qui parle-t-on ?](#) »

3. Missions

Les missions principales du Collectif national droits de l'homme Romeurope sont les suivantes :



Un observatoire du respect des droits fondamentaux, à travers des actions de veille juridique, la publication de rapports basés sur des remontées des membres présents sur le terrain et la capitalisation d'expériences mises en œuvre au niveau local.



Une plateforme d'échanges et de mutualisation de pratiques et d'expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Le CNDH Romeurope organise l'échange d'information, et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, enfance et scolarisation, habitat, droits sociaux, lutte contre les discriminations...



Une structure militante qui a vocation à : informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits des habitant-es de squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyens la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

4. Destinataires des actions du collectif

Le travail du CNDH Romeurope s'adresse à une palette d'acteurs concernés par la question des bidonvilles, des squats, des personnes Roms : associations, services de l'Etat, administrations centrales, collectivités territoriales, citoyens concernés...

A travers toutes les actions du CNDH Romeurope en 2022, **plus de 2 500 personnes ont été concernées directement** : les membres du CNDH, les destinataires de nos emails de partage d'information et newsletters, des partenaires associatifs et institutionnels, des journalistes, les destinataires de nos interventions publiques et formations...

A ce chiffre s'ajoutent les vues réalisées par nos publications sur les réseaux sociaux. Au 31 décembre 2022, le Collectif est suivi par plus de 3 000 personnes sur [Twitter](#), 2 750 sur [Facebook](#) et 750 sur [LinkedIn](#).

Les bénévoles et salariés d'associations et collectifs locaux sont ceux qui sont les plus proches et les plus en lien avec les habitants des squats et bidonvilles originaire d'Europe de l'Est. Ils constituent **un réseau de 350 personnes** sur la mailing list « membres » du CNDH Romeurope (1 mail par jour environ).

- Seules les associations membres du CNDH Romeurope peuvent être destinataires de cette mailing list, pour vous inscrire : [envoyez-nous un mail](#) !

Avec le soutien du CNDH Romeurope, ils et elles se mobilisent aux côtés des personnes, souvent en familles, en situation de grande précarité, venant essentiellement de pays d'Europe de l'Est, contraintes en l'absence de solution d'hébergement ou de logement de vivre dans des bidonvilles, des squats ou dans la rue. **Ils représentent une population de 22 189 personnes dans plus de 439 bidonvilles ou squats¹**. Leurs principaux lieux d'installation sont l'Ile-de-France et les métropoles de Lille, Lyon, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Montpellier, Grenoble... Parce que les bidonvilles et les squats sont la conséquence directe d'une pauvreté extrême, il est fréquent de les retrouver dans des villes et des quartiers où la pauvreté est déjà élevée. **Ces lieux de vie précaires sont souvent au cœur ou juste à la frontière des quartiers dits « politique de la ville ».**

→ Pour aller plus loin, rendez-vous sur notre site « [La carte des membres](#) »

5. Les membres et la composition du Collectif en 2022

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de collectifs locaux. Sur les 50 membres du CNDH Romeurope, environ 85% sont des associations, et 15% des collectifs.

Tous ses membres agissent directement sur le terrain ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès de citoyens d'Europe de l'Est en situation de grande pauvreté en France. Les actions des associations et collectifs membres s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes et accompagnement vers le droit commun** : accompagnement social, professionnel, juridique, psychologique, sanitaire...

¹ [Etat des lieux des bidonvilles en France métropolitaine, septembre 2021, Dihal](#)

- o **Accès aux droits** : en lien avec l'hébergement/logement, la scolarisation, l'insertion professionnelle, la médiation avec les structures publiques, la lutte contre les discriminations...
- o **Actions de plaidoyer** : mobilisations politiques pour faire respecter/avancer les droits des personnes en squat et en bidonville. Mobilisations souvent en lien avec la lutte des « sans-papiers », des sans-abris et des travailleurs précaires. Ces actions peuvent aussi être juridiques contre les abus et/ou les discriminations de l'administration.
- o **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public dans le cadre de réunions publiques, projections de films, formations, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

Selon une **enquête conduite auprès de nos membres en 2021**, les cinq sujets les plus couverts par les membres du CNDH Romeurope sont :

- L'habitat, l'accès à l'hébergement et au logement (71 % des membres)
- L'accès aux droits sociaux (64 %)
- L'éducation (58 %)
- La lutte contre le racisme et les préjugés (51 %)
- La santé (47 %)

Pour 45% de nos membres, la question des personnes en squats et/ou en bidonville et/ou personnes Roms **représente 100%** de leurs activités, une chiffre en baisse par rapport à 2019. Pour le reste, la question des personnes en squats et/ou en bidonville et/ou personnes Roms **représente une partie** de leurs activités.

➔ [Pour en savoir plus sur les membres du CNDH Romeurope, cliquez ici !](#)

Le nouveau membre en 2022

L'association **Quatorze** a pour objet de promouvoir, expérimenter et transmettre une approche de l'architecture sociale et solidaire. Les missions de l'association se déclinent en trois champs d'interventions :

- L'accueil inconditionnel : dans les situations de grande précarité urbaine, elle défend la notion d'hospitalité constructive.
- La formation professionnelle : afin d'accompagner les publics vulnérables dans leur parcours professionnel, elle a développé des formations certifiées à la construction bois.
- Les espaces communs : son expertise de la co-conception et la co-construction lui permet d'accompagner les territoires dans leur transformation, en apportant son expertise sur l'inclusion de l'ensemble des publics.

L'association Quatorze est présente sur trois territoires en France (Ile de France, Montpelliérain, Briançonnais) ainsi qu'en Espagne. Elle est mobilisée depuis une dizaine d'années sur le sujet des bidonvilles, notamment à Montreuil, Triel-sur-Seine, Metz et Montpellier.

Pour en savoir plus : [site internet](#)

The logo for Quatorze, featuring a stylized yellow 'Q' followed by the word 'uatorze' in a lowercase, sans-serif font.

6. Fonctionnement et gouvernance

L'assemblée générale s'est réunie une fois, à Toulouse en 2022 :

- Élection de trois associations et collectifs dans le collège des membres : [Rencont'roms nous](#), [Eurrom](#) et le collectif [Romeurope Antony](#)
- Approbation des comptes 2021
- Approbation du rapport d'activité 2021
- Approbation du rapport moral

Le conseil d'administration s'est réuni 7 fois en 2021, avec la participation d'administrateurs et d'administratrices venant de Lille, Marseille, d'Angers, de Toulouse et d'Ile-de-France.

Composition du conseil d'administration pour l'année 2022

DANS LE COLLEGE DES MEMBRES FONDATEURS

- **Asav** : Laurent El Ghazi
- **Fnsat-Gens du voyage** : Stéphane Lévêque
- **Hors la Rue** : Aurélie de Gorostarzu / Guillaume Lardanchet
- **La Cimade** : Ambre Bastide
- **Ligue des Droits de l'Homme** : Bernard Eynaud. Suppléant : Malik Salemkour
- **Médecins du Monde** : Orane Lamas
- **Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP)** : Marie-Geneviève Guesdon
- **Secours Catholique** : Claire Sabah

DANS LE COLLEGE DES MEMBRES

- **Rencont'roms nous** : Nathanael Vignaud
- **Askola** : Lucile Touchard
- **Collectif Romeurope Antony** : François Rivet
- **Collectif Solidarité Roms Lille Métropole** : Dominique Plancke
- **Eurrom** : Leonard Velicu
- **Rencontres Tsiganes** : Caroline Godard
- **Rom Réussite** : Liliana Hristache. Suppléant : Dan Dragoi

COMPOSITION DU BUREAU :

- **Présidente** : Claire Sabah
- **Vice-président** : Dominique Plancke
- **Trésorier** : François Rivet
- **Secrétaire** : Liliana Hristache

7. L'équipe de coordination

La coordination a pour mission d'apporter un appui technique aux acteurs du CNDH Romeurope, dans l'objectif d'animer le réseau et de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès aux droits des habitant·es de bidonvilles et squats et pour la lutte contre les discriminations. Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du collectif. Les salariées de la coordination contribuent aux activités d'observatoire et de plaider du CNDH Romeurope. La coordination prépare les ordres du jour du Conseil d'administration auquel elle participe et rend compte de son activité. Les salariées de la coordination peuvent représenter le CNDH Romeurope auprès de différentes institutions et instances à la demande du Conseil d'administration.

- **Lila CHERIEF**, juriste et chargée d'études depuis janvier 2020
- **Anthony IKNI**, délégué général depuis novembre 2020
- **Estelle RIBES**, chargée d'animation de réseau depuis janvier 2021
- **Morgane MERCIER** puis **Diane HINOJOSA** : stagiaires

II. LES ACTIONS DU CNDH ROMEUROPE EN 2022

Après deux ans marqués par la pandémie de Covid (interventions « humanitaires » dans les bidonvilles, distribution de chèques services, accès à l'eau...), l'année 2022 a été synonyme d'un quasi-retour à la normale en matière de santé. Mais le contexte politique et juridique s'est hélas durci en matière de droits des personnes étrangères en France.

Elections présidentielle et législative oblige, le CNDH Romeurope avait prévu d'interpeller les candidat·es. En raison de l'agression par Poutine de l'Ukraine : aucune fenêtre de tir n'a été possible pour se faire entendre sur les enjeux de logement, d'hébergement et de défense des droits des personnes vivant en squat et bidonville.

Régression législative aussi. Le premier texte du quinquennat consacré aux enjeux du logement a porté sur les squats et les expulsions locatives. Le groupe Renaissance à l'Assemblée nationale (majorité présidentielle) a décidé de s'attaquer aux plus précaires au lieu de se pencher sur les racines de la crise du logement. La loi « Kasbarian-Bergé » continuera son chemin législatif en 2023.

Une année marquée également par la parution du [rapport de plaider](#) du CNDH Romeurope, quelques jours avant le premier tour des élections législatives. Avec un mot d'ordre : la France a besoin de se doter d'un cadre plus contraignant en matière de résorption des bidonvilles.

1. Animation de réseau et appui aux membres

A) Rencontres nationales

Deux fois par an, le CNDH Romeurope organise des Rencontres nationales. Temps forts de l'animation du réseau du collectif, ces réunions sont le lieu de rencontre des membres du CNDH Romeurope partout en France. Les rencontres nationales ont pour objectif d'échanger sur les expériences vécues par les membres et de les mutualiser. C'est aussi le lieu de débats plus globaux, de prises d'orientation politique, de questionnements également internes au collectif en termes de fonctionnement. Ce moment sert aussi à la coordination de présenter les actions en cours et à venir du CNDH Romeurope.

● Rencontre nationale de Toulouse

Pour la première fois depuis plus de 8 ans, le CNDH Romeurope a organisé ses Rencontres nationales les 25 juin et 26 juin 2022 à Toulouse, en présence de plus de 70 participant·es !

Cette rencontre a permis de mettre en lumière la situation toulousaine présentée par les membres locaux (Collectif Solidarité Roms 31, Médecins du Monde et Rencontre Roms nous). Le samedi, la journée a été rythmée autour de **trois ateliers** invitant nos participant·es à débattre sur différentes thématiques :

- Un premier concernant la question des récents projets d'insertion (« villages d'insertion », SAS, MOUS, habitats intercalaires)
- Un deuxième centré sur les différents modèles de coordination associatives au sein d'un même territoire et leurs objectifs
- Un troisième autour de la lutte contre l'antitsiganisme, en présence de personnes concernées par cette thématique

Dimanche, nous avons pu travailler autour :

- Du nouveau contexte politique et des potentiel·les allié·es au sein de cette nouvelle Assemblée nationale
- Des besoins et des attentes sur l'animation du réseau et les interactions entre membres du CNDH Romeurope

● Rencontre nationale de Saint-Denis

Lors de ces Rencontres, la situation comparée des différents départements d'Ile de France a été présentée. L'après-midi, plusieurs sujets ont été abordés en atelier :

- Les freins à la scolarité pour les enfants vivant en habitat informel en présence d'[Action Education](#) et d'[Ecole enchantée](#)
- La question du genre, avec un axe sur les droits et la santé sexuels et reproductifs ([DSSR](#)) présenté par la chercheuse Anne-Cécile Caseau et Médecins du Monde
- Les leviers existants sur l'insertion professionnelle en présence d'[Acina](#) et de l'entreprise [Kaoukab](#)

Une table ronde a également eu lieu sur l'initiative francilienne du « Plan Régional de lutte contre le saturnisme » mené entre les associations et l'Agence régionale de santé Ile de France.

Le weekend de rencontres s'est clôturée par une présentation de l'ouvrage "[Reloger les habitants des bidonvilles](#)" par son autrice, la chercheuse Elise Roche, suivie d'une table ronde en présence de la chercheuse, de Manuel Demougeot (Dihal) ainsi que de Guillaume Lardanchet. Les personnes présentes dans l'audience ont pu faire remonter leurs inquiétudes à la Dihal, notamment autour des expulsions à venir dans le cadre des grands événements sportifs (Coupe du monde de rugby, Jeux Olympiques de Paris 2024).

En parallèle de ces rencontres nationales, qui ont lieu deux fois par an, le CNDH Romeurope continue de « prendre la température » dans le cadre de réunion en visio – les fameux Zooms mensuels. D'une durée d'une heure, ces temps d'échanges permettent à la coordination du CNDH Romeurope de transmettre des informations au réseau mais aussi, et surtout, aux membres de faire remonter des situations concrètes de terrain, voire des demandes précises d'outillage.

B) Le lien avec le terrain et les membres

- **Déplacements à Marseille, Lyon, Lille, Toulouse** de Patrick PIRO et Estelle RIBES dans le cadre de l'élaboration du rapport de plaidoyer 2022 (Patrick était en charge de la co-rédaction du rapport)
- **Déplacement à Nantes en juillet 2022** : rencontre avec Solidarités International, le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise et Trajectoires
- **Déplacements / réunions en Ile-de-France**
 - Co-coordination du Collectif bidonvilles 93. Sur toute l'année 2022, Estelle RIBES a apporté un appui au collectif bidonvilles 93, en lien avec Médecins du Monde dans le 93. Réunions opérationnelles, réunions de plaidoyer, séminaire d'échanges et de rencontres. Les actions de ce collectif ont été nombreuses !
 - Appui à la structuration du collectif « Romeurope 95 »
 - Animation de l'inter-asso 94 : le CNDH Romeurope apporte un soutien à la structuration et à l'animation des temps d'échanges sur le 94
 - Participation à la présentation du « Rapport sur l'état du mal-logement » de la Fondation Abbé Pierre
 - Intervention à l'Inalco dans le cadre de la journée internationale des Roms du 8 avril 2022
 - « Sortie sociale » avec le Caso 93 de Médecins du Monde
 - Déplacements à Méry sur Oise dans le cadre du suivi du dossier saturnisme

En 2022, l'équipe de coordination du CNDH Romeurope a lancé une « lettre interne » au réseau. Publiée tous les deux mois, son but est de :

- créer davantage de liens entre les membres du Collectif
- mettre en valeur les actions de nos structures membres
- diffuser nos outils juridiques

C) Appui aux membres, capitalisation et formations

Formations des membres

Plusieurs formations ont eu lieu en 2022, notamment en Ile de France dans le cadre d'un partenariat de travail resserré avec l'association **Acina** (dans le 93 et le 94).

Comme tous les ans, le CNDH Romeurope est également intervenu devant les membres du [Programme national de médiation en santé](#) (animé par la **Fnasat**) pour parler de la santé des personnes vivant en bidonville, et notamment de la présence de taux de plomb inquiétants sur certains bidonvilles (saturnisme)



Capitalisation des expériences

Le 17 mars 2022, le CNDH Romeurope, en lien avec Sciences Po Paris, a organisé un **webinaire** sur « La communauté Rom entre marginalisation et privation de logement : une perspective européenne » pour présenter les conclusions de l'étude transnationale « R-Home » sur les politiques publiques qui déterminent les conditions d'accès au logement des personnes qui s'auto-identifient comme Roms dans plusieurs pays européens.

Ce webinaire a accueilli plusieurs intervenant·es et chercheuses et de terrain permettant une approche genrée et inclusive des thématiques sur l'habitat précaire et l'accès au logement :

- Anne-Cécile Caseau, chercheuse
- Annabelle Carballo-Mesa, doctorante espagnole qui, à travers sa thèse, entend développer la mémoire historique pour mieux lutter contre l'antitsiganisme
- Dzemila Salkanovic, assistante sociale à Rome, a présenté sa méthodologie de terrain basée sur l'autonomisation, l'écoute, les réunions de groupe entre femmes, les jeux avec les enfants, les récits de vie
- Bogdan Suditu, Professeur associé à l'Université de Bucarest, a partagé sa stratégie de plaidoyer qui a permis la création d'une loi en Roumanie pour la reconnaissance de l'habitat informel
- Tommaso Vitale Professeur associé à Sciences Po Paris qui a mené l'étude R-Home a fait part de ses conclusions

L'innovation des projets et des programmes présentés résidait dans la place et l'approche accordée aux personnes concernées. Les intervenant·es ont construit de nouvelles réponses en termes d'accueil, de logement et d'accompagnement des personnes dans des situations d'exclusion.

Ainsi, cet événement a permis d'aborder les principes qui devraient dicter la lutte contre la marginalisation et la privation de logement des habitant·es dans une perspective transnationale et comparée et d'échanger sur différentes expériences européennes du travail social, de collaboration avec les institutions publiques et de participation active des personnes concernées aux projets.

- Pour en savoir plus sur l'accès au logement des personnes qui se présentent comme Roms, [voici une capsule vidéo réalisée avec Anne-Cécile Caseau](#)



Mutualisation de l'information avec les avocat-es (collectif DOTS)

Depuis la crise sanitaire, nous constatons une **augmentation des décisions sans base légale** ou dont les bases avancées semblent contestables. Le droit est plus que jamais nécessaire afin de ne pas ajouter de l'injustice à la précarité dans laquelle doivent vivre les personnes contraintes d'habiter en squat ou en bidonville.

Dans la lignée des tables rondes, séminaires et formations organisées depuis plus de 10 ans, à l'initiative initiale du réseau [Jurislogement](#), le collectif **Droits des habitants de terrains et de squats (DOTS)** vise à faire valoir les droits des habitant-es en participant à la formation, à l'outillage et à la mobilisation des professionnel·les du droit et du monde associatif.

En **septembre 2022**, les associations membres de ce collectif DOTS (dont fait partie le CNDH Romeurope) ont organisé une journée de réflexion collective avec les avocat-es et juristes d'association mobilisé-es dans les contentieux relatifs aux expulsions de terrains et de squats. Cette formation a réuni plus 60 avocat-es et juristes. Un compte-rendu de ces échanges précieux sera publié en 2023.

Réseau national de la médiation scolaire

Le 8 mars 2022 à Paris, le CNDH Romeurope, UNICEF France, Action Education, Askola, Rencont'roms nous, les PEP 44-49 et Classes ont organisé une nouvelle journée d'échanges avec des **médiateurs et médiatrices scolaires de toute la France, des parents d'élèves, des éducateur·trices et des enseignant-es.**

Cette journée de formation a permis d'échanger sur différents outils et méthodologies, de commencer à **construire collectivement des pratiques et rendre la médiation scolaire concrètement utile pour les familles.** Pour cela, neuf parents d'élèves, que l'association Askola accompagne, sont venus raconter leurs propres histoires avec la médiation scolaire, et les facteurs de réussites pour qu'elle fonctionne dans le but d'ainsi former et conseiller les médiateurs présents.



D'autres ateliers ont été construits pour **créer du partage de difficultés et de solutions entre médiateurs et médiatrices scolaires.**

Enfin, la présence du collectif **École pour Tous** et leur témoignage a donné quelques pistes de réflexion pour défendre le droit à l'école aux côtés des familles que les médiateurs et médiatrices accompagnent. Cette journée s'est poursuivie par une deuxième journée de

formation dispensée par la Dihal.

Loin d'être une initiative isolée, cette journée fait suite à la journée co-organisée par le CNDH Romeurope en juillet 2019 et juillet 2021 ([voir le recueil de projets ici](#)).

Qu'est-ce que le Réseau national médiation scolaire ? (RNMS)

Il s'agit d'une dynamique de travail lancée en 2019, autour d'une grande journée de promotion de la « médiation éducative » organisée entre autres par le CNDH Romeurope. L'objectif était de démontrer aux pouvoirs publics l'importance de cette médiation dans le cadre de la résorption des squats et des bidonvilles.

Suite au lancement en novembre 2020 du programme de médiation scolaire de la Dihal, plusieurs associations et collectif ont décidé de réunir une fois par an (lors des Rencontres nationales de la médiation scolaire) toutes les personnes qui effectuent des missions de médiation scolaire en France métropolitaine, que ce soit en squat, en bidonville ou dans les hôtels sociaux, peu importe la catégorisation administrative des personnes. L'objectif de ces journées est de partager des bonnes pratiques, de travailler sur l'ingénierie du métier de médiatrice scolaire et de se former.

Club des collectivités engagées

2022 a été une année intense pour ce Club créé en 2021 (à la suite des élections municipales). Pour rappel ce Club a pour objectifs :

- D'animer des temps d'échanges, de réflexion et de partage de l'informations sur des thématiques précises avec l'appui et l'intervention de partenaires du CNDH Romeurope spécialisés sur chaque sujet abordé
- De partager des outils pour appuyer les actions des collectivités (bonnes pratiques, difficultés rencontrées, outils juridiques...)
- De relayer les pratiques et volontés exprimées et développer la mise en lien avec les associations membres du CNDH Romeurope sur chaque territoire afin d'améliorer et accélérer des processus de résorption « par le haut »

Il rassemble des collectivités telles que Nantes Métropole, Marseille, Bordeaux, Lyon, Villeurbanne... Un remerciement tout particulier à l'Association nationale des villes et territoires accueillants ([Anvita](#)) ainsi qu'à [Solidarités International](#) pour leur soutien indéfectible.



ANVITA
ASSOCIATION NATIONALE
DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS



Le Club s'est réuni à trois reprises en 2022, les thèmes abordés étaient les suivants :

- L'accès à des services d'assainissement pour l'amélioration des conditions de vie en bidonville
- La sollicitation de fonds européens dans le cadre de la résorption des bidonvilles
- La question de l'assainissement solide

Création d'outils

- [Recueil de jurisprudences concernant les contentieux d'expulsions de terrains, bidonvilles ou squats et des droits des personnes contraintes de s'installer dans ces habitats précaires](#)
- [Fiche pratique sur l'accès aux fonds européens pour le financement des stratégies de résorption des squats et bidonvilles](#)
- [Fiche pratique sur la mobilisation du foncier vacant](#)
- [Fiche pratique sur l'accès à des services d'assainissement pour l'amélioration des conditions de vie en bidonville](#)

Appui aux saisines du Défenseur des Droits

En 2022, deux saisines ont été envoyées à la Défenseure des droits, en lien avec le Collectif Romeurope Antony, au sujet de refus de domiciliation par le CCAS de la commune du 92.

D) Renforcement du pouvoir d'agir des premiers et premières concernées

Organisation collective (« community organizing »)

Depuis 2021, le CNDH Romeurope accompagne Médecins du Monde Bordeaux et Acina sur une démarche expérimentale : *comment permettre à des associations membres du réseau d'être de meilleur·es allié·es des premiers et premières concernées* (les personnes qui ont connu ou connaissent un parcours en bidonville) ?

Cet accompagnement au long cours s'incarne par :

- des sessions théoriques animées par Tara Dickman
- des déplacements sur le terrain (à Marseille et Bordeaux en 2022) : [en savoir plus](#)

Cet accompagnement continuera en 2023 et devrait déboucher sur une capitalisation en lien avec un sociologue, pour inspirer tout le réseau du CNDH Romeurope.

Vie statutaire

La participation de premiers et premières concernées doit également se matérialiser en interne, au sein de nos instances. Nous estimons en effet que la construction d'un plaidoyer efficace doit se baser sur une expertise d'usage (le vécu des habitant·es de bidonville, l'expérience des bénévoles au plus près du terrain...) ET une expertise associative.

Fort de ce croisement entre structures militantes, collectifs terrains et de la connaissance des premiers concernés, le CNDH Romeurope s'illustre par la richesse de son expertise et de ses recommandations. En 2022, deux personnes « premiers concernés » font partie de nos instances, dont une au Bureau de l'association en tant que secrétaire.

2. La fonction d'Observatoire

A) Observatoire du terrain et des politiques nationales

Grâce à ses membres partout en France, le CNDH Romeurope porte une vision territoriale de la situation des personnes vivant en bidonvilles et squats, un ancrage local qui lui permet de dénoncer les abus et les discriminations récurrentes dont sont victimes les habitant·es de bidonvilles et squats.

L'observatoire repose sur :

- Une veille médiatique
- Une veille législative et jurisprudentielle
- Une étude des dispositifs et projets en cours
- Des échanges avec des acteurs de terrain et des personnes concernées, qui ont pour objectif d'obtenir des retours d'expérience et des données qualitatives sur différents sujets ou projets

Cette observation nourrit le discours et les contributions écrites du CNDH Romeurope lorsqu'elle s'adresse aux médias, partenaires associatifs et institutions (Dihal, parlementaires, ministères, Commission nationale consultative des droits de l'homme, Défenseure des Droits, ECRI...).

⇒ [Observatoire lié au Covid-19](#)

En janvier 2022, le CNDH Romeurope, en lien avec la Dihal mais aussi Classes, Askola, Action Éducation et Unicef France, a organisé un échange en visio sur le thème « Scolarisation et crise sanitaire ». Ce webinaire a permis de récolter les difficultés de terrain rencontrées par les médiateurs et médiatrices scolaires. Début 2022, les consignes étaient complexes en matière de test anti-Covid : les élèves devaient procéder à plusieurs test avant le retour en classe. Problème : les consignes du ministère de la Santé n'étaient pas respectées par les pharmacies, qui refusaient pour la plupart de délivrer des test gratuits aux familles précaires vivant en bidonville. Ce webinaire a permis de rappeler le cadre légal et d'esquisser des solutions pour la suite.

⇒ [Observatoire des rumeurs autour des personnes Roms](#)

Comme cela avait déjà été le cas en 2008 puis en 2013, une rumeur d'enlèvement est réapparue à Marseille en octobre 2022 suite à la publication sur TikTok d'une vidéo par une jeune femme, qui prétendait avoir subi une tentative d'enlèvement suite à un échange avec une femme qui mendiait avec une poussette aux abords de la gare St Charles.

Cette rumeur s'est propagée à vitesse grand V sur les réseaux sociaux (TikTok mais aussi Twitter). On retrouve dans les messages des éléments communs : les enlèvements, les femmes qui mentent avec leurs enfants, le lait en poudre, le trafic d'organes, les réseaux "de l'Est". La mention des personnes roumaines et/ou roms n'était pas systématiquement présente dans tous les messages. A Paris, Lyon, Marseille, plusieurs personnes ont posté des vidéos de femmes qui mendient dans le métro, et certaines personnes menacent de les frapper.



Exemple de contenu publié par la voix des Roms sur Instagram

Le CNDH Romeurope, en lien avec la voix des Roms, a mené une veille active sur les réseaux sociaux, en lien avec ses membres, et interpellé la Dihal et la Dilcrah, qui ont toutes les deux réagi. La Dilcrah a par exemple relayé des messages pour lutter contre cette fake news sur les réseaux sociaux.

⇒ Observatoire des entraves au droit

Depuis quelques années, le CNDH Romeurope a mis en place un outil de suivi interne pour recenser tous les blocages, entraves au droit, cas de discrimination sur un nombre de domaines très vaste :

- Droit au compte
- Violences policières
- Prestations sociales
- Discriminations & agressions physiques
- Domiciliation
- Refus de scolarisation des enfants
- Sorties sèches d'hébergement
- Accès aux soins

Cet Observatoire global est à la base de notre plaidoyer et de nos recommandations adressées aux pouvoirs publics.

⇒ Observatoire des SAS, MOUS, ETI et autres « villages d'insertion »

Nous constatons un retour en force de ces dispositifs depuis 2020, et nos structures membres sont nombreuses à nous faire remonter des inquiétudes et/ou des questions sur ces solutions employées par l'État et les collectivités locales. Après un atelier consacré à la question lors des Rencontres nationales de juin 2022, nous publierons en 2023 une note consacrée à ce sujet.

⇒ Observatoire « zéro enfant à la rue »

Le 19 octobre 2022, le CNDH Romeurope était présent à un échange collectif avec le ministre du Logement, Olivier Klein, et la secrétaire d'État à l'Enfance, Charlotte Caubel. Une promesse forte marqua les échanges : « [pas un enfant à la rue cet hiver en France](#) ».

Sur les mois de novembre et décembre 2022, et ce toutes les deux semaines, une réunion était organisée avec le secteur associatif et la Dihal, à laquelle est conviée le CNDH Romeurope. A chaque fois, les services de la Dihal présentent des chiffres, tirés du SIAO et du 115, avec le nombre de mineur·es distinct·es qui appelle le 115 en une semaine.

B) Observatoire des expulsions de lieux de vie informels

Comme chaque année depuis 2019, le CNDH a continué à coordonner l'**Observatoire inter-associatif des expulsions de lieux de vie informels** avec Médecins du monde, la Ligue des droits de l'homme, la Fondation Abbé Pierre, la FNASAT, la Plateforme des soutiens aux migrants, Human Rights Observers et l'ANGVC.

Forte augmentation des expulsions de lieux de vie informels cette année : Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022, 2 078 expulsions ont été recensées en France métropolitaine.

L'année précédente, sur la même période, l'Observatoire avait recensé **1 330 expulsions.**

Sur la base des expulsions renseignées du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels



Dans son nouveau rapport annuel, publié le 22 novembre 2022, l'Observatoire des expulsions a recensé **2 078** expulsions du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, en France métropolitaine.

Cette année **les expulsions ont augmenté de plus de 50%**, principalement dans les territoires du Calais et du Dunkerquois : l'année précédente, l'Observatoire avait comptabilisé 1 330 expulsions en France métropolitaine sur la même période.

Dans 95% des cas, la majorité des personnes n'a reçu aucune proposition de logement, ni même d'hébergement, entraînant un retour à la rue, à l'errance, une rupture dans la scolarisation des enfants, des suivis médicaux et sociaux, et souvent, la réinstallation sur d'autres lieux d'habitat précaire, voire sur les mêmes lieux.

Une réelle politique de harcèlement perdure dans les territoires du Calais et du Dunkerquois. **Le littoral nord représente à lui seul 85% des expulsions signalées** et leur nombre a fortement augmenté depuis l'an dernier.

D'autres territoires, comme la Gironde et l'Île-de-France, font également face à une forte politique d'expulsion, comme le notait déjà l'Observatoire l'année précédente. Pourtant, cette politique d'expulsion inefficace est restée la principale réponse aux situations des personnes mal-logées. Une véritable politique de résorption, prenant appui sur l'instruction du 25 janvier 2018, doit enfin être mise en œuvre sur tout le territoire français.

Au-delà des données chiffrées, ce rapport revient sur la situation particulière de certains territoires, comme l'agglomération nantaise ou Mayotte et apporte pour la première fois un regard sur les expulsions subies par les personnes voyageuses.

Ces chiffres et les constats du rapport ont été présentés par les associations impliquées devant plusieurs instances : la Dihal, le ministère de l'Intérieur, de la Justice et du Logement, la Défenseure des droits et la CNCDH. Un mot d'ordre pour ces rendez-vous de plaidoyer : il est urgent de sortir de cette politique d'expulsion, inefficace depuis des années, et qui ne permet ni la disparition des lieux de vie informels, ni la précarité des personnes y habitant !

A la suite de notre conférence de presse de présentation, plusieurs médias ont publié des articles citant le rapport de notre Observatoire : [découvrez l'article de Ouest France](#)

Pour plus d'informations sur l'Observatoire ou pour (re)découvrir les rapports passés, rendez-vous sur le site dédié : [Retrouvez le rapport 2022 de l'observatoire](#)

A signaler également pour cette année 2022 : les structures partenaires de l'Observatoire des expulsions se sont réunies en séminaire le 14 septembre 2022 afin de réaliser un bilan des actions passées et se projeter sur les ambitions de plaidoyer.

Deux déplacements de terrain ont été réalisés par Lila Cherief, coordinatrice de l'Observatoire, en 2022. Avec à la clé une formation des contributeurs et contributrices à Nantes et à Bordeaux.

C) Expulsions : veille jurisprudentielle

La veille jurisprudentielle du CNDH Romeurope, grâce aux décisions envoyées par ses membres, ainsi que la veille législative permettent de développer une connaissance fine au sujet des expulsions, et de transmettre les éléments essentiels aux membres pour leur travail sur le terrain. Le CNDH Romeurope décortique et vulgarise les décisions de justice et les diffuse par email à ses membres et ses partenaires (associations, institutions, professionnels du droit...) Par ailleurs, grâce à ses connaissances, le CNDH répond également aux sollicitations locales au sujet des expulsions, notamment quand certaines situations sont bloquées.

Ces données sont conservées pour être restituées dans nos rapports, mais contribuent également notamment à abonder un recueil de jurisprudence sur le contentieux lié aux occupations de terrain et de squat, qui recueille déjà de nombreuses décisions de justice sur le droit au logement en général.

Avec le **collectif Droits des habitant-es de terrains et de squats (DOTS)**, le CNDH Romeurope contribue à la mise à jour de ce [recueil de jurisprudences](#), concernant les contentieux d'expulsion de terrains, bidonvilles ou squats et des droits des personnes contraintes de s'installer dans ces habitats précaires. La première version de ce document avait été réalisée par le GISTI en 2014, puis actualisé en 2019 et en 2022.

L'objectif est de fournir à celles et ceux qui conseillent, accompagnent et défendent ces habitant-es l'information la plus fiable possible sur l'état actuel de la jurisprudence, mais aussi de mettre en valeur des outils juridiques encore peu ou pas exploités.



D) Observatoire des incendies

D'après une veille médiatique effectuée au sein de la coordination et les remontées d'informations de nos membres. Au moins 26 incendies se sont déclarés dans des bidonvilles ou squats en 2022, faisant au moins 7 blessé-es.

Par ailleurs, l'outil de suivi de ces incendies a complètement été refondu en 2022, pour intégrer une dimension quantitative, en plus des informations qualitatives.

- Pour nous faire part de la survenue d'un incendie dans un lieu de vie informel, [merci de remplir ce questionnaire](#)

3. Plaidoyer, communication et sensibilisation

Les **activités de plaidoyer** sont essentielles pour diffuser le travail d'observatoire ainsi que les recommandations du CNDH Romeurope. Les actions de plaidoyer peuvent prendre plusieurs formes : participation à des groupes de travail, rédaction de notes, rendez-vous avec des représentant-es de l'État ou des élu-es, propositions d'amendement au Parlement, interpellations publiques de décideurs, interviews données à la presse...

Pour le plaidoyer local, un appui aux membres sous forme de conseil et d'élaboration de stratégie d'interpellation est fourni sur demande, **les associations et collectifs locaux restent les plus pertinents pour établir un dialogue avec les autorités locales.**

La **communication externe** permet d'alerter le **grand public** sur la question des personnes vivant en squats et en bidonvilles en France, réalité encore méconnue et sujette à beaucoup de fantasmes et de préjugés. C'est aussi en informant l'opinion publique que les changements politiques pourront être provoqués afin d'avancer vers un respect des droits fondamentaux pour toutes et tous.

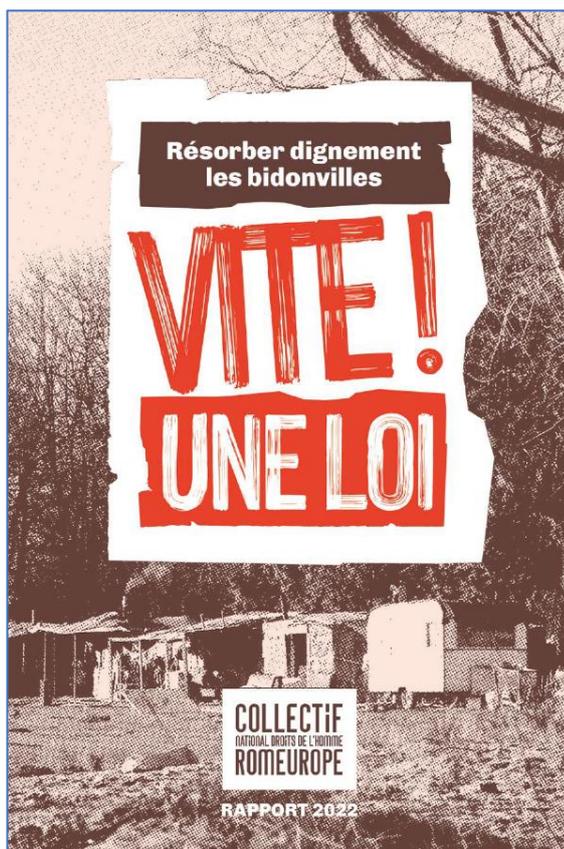
A) Plaidoyer national

En 2022, plus de 25 000 personnes vivent dans des squats et bidonvilles sur le territoire métropolitain. Comment encore s'en accommoder ? En dépit d'engagements forts pris en 2017, et de l'affichage d'une approche stratégique encourageante, le constat est sans appel : **les objectifs ne sont pas atteints.** Les quelques avancées constatées sur certains territoires sont presque invisibles au regard des échecs et du laisser-faire. La raison principale : un **manque de volonté politique.**

C'est pourquoi il faut désormais passer à la vitesse supérieure, au risque d'avaliser une impuissance coupable à traiter dignement et en profondeur la question de la résorption des bidonvilles : la France doit de se doter d'un **cadre juridique et politique plus contraignant** en la matière.

C'est tout l'objet du [rapport](#) publié en mai 2022 par le CNDH Romeurope, celui-ci contient :

- Des propositions pour que la France se dote d'une politique de résorption contraignante et digne vis-à-vis des habitant-es de lieux de vie informels
- Des constats sur la réalité vécue par les personnes vivant en bidonville et squat en France
- Une présentation dédiée à la lutte contre l'antitsiganisme
- Des reportages de terrain faisant un focus sur plusieurs thématiques : médiation scolaire et sanitaire, inadéquation de l'hébergement d'urgence, insertion par le logement et l'activité économique, schémas locaux de résorption...



POLITIQUE GLOBALE DE RESORPTION DES BIDONVILLES

➤ Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal)

Depuis la circulaire du 26 août 2012, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place par la Dihal, qui a la responsabilité de l'animation nationale de la politique publique concernant les bidonvilles et squats.

Le CNDH Romeurope répercute auprès de ses membres les informations délivrées par la Dihal et fait remonter des éléments sur la situation de terrain en France ainsi que des recommandations et revendications. **Le Collectif ne manque pas d'exprimer, publiquement si nécessaire, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées sur le terrain à travers les remontées de ses membres.** Il valorise aussi, auprès de ses

membres, sur les réseaux sociaux ou dans ses rapports, les expériences réussies et positives sur le territoire.

En 2022, le **CNDH Romeurope a travaillé avec la Dihal** autour de différents sujets : stratégie français d'inclusion des Roms, échanges autour de la médiation scolaire, entraves à la scolarité, respect par les préfectures de l'instruction du 25 janvier 2018, accès à la justice des habitant-es de bidonville, lutte contre l'antitsiganisme...

Le CNDH Romeurope a participé en mars et septembre 2022 aux **Commissions nationales de Résorption des bidonvilles**, via son délégué général et plusieurs membres du Conseil d'administration. La commission de septembre était l'occasion de réfléchir au cadre national de résorption des bidonvilles : comment renforcer l'application par les préfectures, comment passer à la vitesse supérieure dans certains territoires ?

Le CNDH Romeurope, en lien avec les associations membres du Réseau national médiation scolaire, a échangé de manière continue avec la DIHAL autour de la formation de la [guarantaine de postes de médiateurs et médiatrices scolaires](#) dans toute la France.

Pour finir, nous avons invité le directeur du pôle « Résorption des bidonvilles », Manuel Demougeot, à nos Rencontres nationales organisées à Saint Denis.

Le 12 mars 2021, l'Union européenne a adopté une [recommandation sur l'égalité, l'inclusion et la participation des personnes roms](#).

Cette recommandation prévoit que les Etats membres élaborent, avant la fin de l'année 2021, des stratégies nationales en matière d'égalité, d'inclusion et de participation des personnes roms et des gens du voyage. Ces stratégies doivent intégrer des mesures dans plusieurs domaines : égalité, inclusion et participation, éducation, emploi, santé et logement.

➔ Consulter la [Stratégie française d'inclusion des roms et des « gens du voyage »](#)

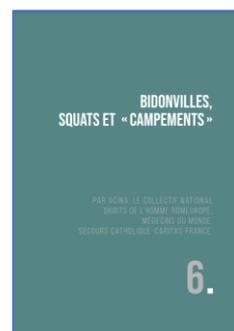
➤ **Ministère du Logement**

Au cours de l'été 2022, nous avons interpellé, via le Collectif des associations unies, le ministère du Logement au sujet des expulsions de lieux de vie informels. Ce qui nous a permis de créer un contact avec le conseiller technique d'Olivier Klein en charge du logement et de l'hébergement. Au cours du dernier trimestre 2022, le CNDH Romeurope a interpellé plusieurs fois le cabinet au sujet de la politique d'expulsion du préfet du Nord. Ce qui n'a malheureusement que très peu fonctionné dans les faits.

➤ **Suite (et fin) de la Commission d'enquête parlementaire sur les migrations**

En 2021, le CNDH Romeurope, Médecins du Monde, le Secours Catholique-Caritas France et Acina, avaient contribué aux travaux de la commission, en rendant une [note thématique](#) concernant la situation en 2021 des bidonvilles et squats.

- ➔ Retrouvez le [rapport](#) de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale
- ➔ Lire la [note thématique](#) co-rédigée par le CNDH Romeurope sur les bidonvilles, squats et « campements »



En 2022, un nouvel échange a été organisé par le député Sébastien Nadot, afin de réaliser un bilan de cette commission d'enquête et de se projeter sur la future législature. A l'issue de ces échanges, le député a écrit une proposition de [résolution parlementaire](#) pour guider l'action des futur·es député·es (lui-même ne se représentant pas)

➤ Candidats à l'élection présidentielle

Au cours du premier trimestre 2022, le Conseil d'administration du CNDH Romeurope a rencontré les équipes de campagne de Yannick Jadot (EELV) et de Jean-Luc Mélenchon (LFI) pour les sensibiliser aux problématiques vécues par les habitant·es de bidonvilles en France métropolitaine.

ENFANCE

En 2022, les travaux du groupe « enfance sans domicile » ont été relancés, sous l'impulsion d'UNICEF France. Ce groupe de travail se situe à la croisée des sujets « droits de l'enfant » et mal-logement, ce qui ouvre un vaste éventail de sujets : maraudes mixtes, Garantie européenne pour l'enfance, santé mentale des enfants suite à des expulsions de lieux de vie informels, médiation scolaire...

En 2022, le CNDH a contribué activement à la rédaction d'une note de positionnement : « [Propositions inter associatives pour la déclinaison de la Garantie européenne pour l'enfance](#) ». Face au constat de 50 000 enfants sans domicile en France, les organisations du groupe « enfance sans-domicile » ont formulé collectivement un certain nombre de propositions pour faire de la Garantie enfance, un levier afin de réduire significativement le nombre d'enfants sans domicile, d'améliorer leur conditions de vie et de garantir l'effectivité de leurs droits, parmi lesquels, le droit à la santé, à l'éducation et à la protection.



SCOLARISATION & MEDIATION SCOLAIRE

Suite à la parution du [décret n° 2020-811](#) du 29 juin 2020, la priorité depuis lors du CNDH Romeurope (et bien sûr de ses membres engagés pour une meilleure scolarisation des enfants vivant en squat et bidonville) est de faire connaître ce décret au plus grand nombre : pouvoirs publics, mairies, techniciens, associations du champ éducatif.

Nous avons rencontré en septembre 2022 Nicolas KANHONOU et Fanny JAFFRAY, tous les deux conseillers du **ministre de l'Éducation nationale** Pap Ndiaye, afin de les sensibiliser à la problématique de la scolarisation – et notamment des refus de scolarisation – des enfants vivant en bidonville, squat et hôtels sociaux. Si le ministère de l'Éducation nationale reconnaît l'importance de la médiation scolaire comme forme d'aller-vers, le chemin sera encore long pour que le droit à l'éducation de ces enfants devienne une réalité. Nous continuerons notre plaidoyer en ce sens en 2023.

En septembre 2022, Anthony Ikni est intervenu devant le groupe d'action national « enfance » de la **Fédération des acteurs de la solidarité** (FAS). L'objet de la présentation était de visibiliser cette problématique d'accès et d'assiduité à l'école des enfants expulsés de bidonville et qui sont hébergés dans des hôtels sociaux. Peu de structures présentes connaissaient le dispositif de médiation scolaire.

Le 25 novembre 2022, le CNDH Romeurope était présent au « brunch parlementaire » organisé par le collectif [École pour tous](#). Ce collectif, que le CNDH Romeurope, a hébergé juridiquement et administrativement pendant trois ans, présentait à cette occasion son plan d'action et de lobbying pour généraliser la « **trêve scolaire** » en France.



HABITAT ET EXPULSIONS

Comme depuis sa création, le CNDH Romeurope s'est opposé vivement aux expulsions de bidonvilles et squats qui ne sont pas suivies de solutions dignes, durables et adaptées aux choix des personnes expulsées. **Nous avons continué à visibiliser ces expulsions, toujours trop nombreuses.**

- Pour en savoir plus : cf. supra « **L'observatoire des expulsions de lieux de vie informels** » et www.observatoiredesexpulsions.org

➤ Collectif des associations unies

En 2022, le CNDH Romeurope a continué à participer activement aux travaux du **Collectif des associations unies** (CAU, dont il est membre depuis 2015) afin de porter la voix des personnes en bidonvilles. Que ce soit à travers des groupes de travail, des réunions plénières, des conférences de presse, des remontées de terrain, l'appui à la rédaction de documents collectifs, nous avons partout cherché à objectiver la situation des habitant·es de squats et bidonvilles, particulièrement impactés par la crise sanitaire et économique.

Le 23 mars 2022, à quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, les 39 associations du Collectif des Associations Unies, dont le CNDH Romeurope, appelaient les citoyen·nes à une **action collective** pour dénoncer la situation dans laquelle vivent plus de 300 000 personnes en France : à la rue, dans des bidonvilles, des hôtels sordides, des centres d'hébergement...



Comme à l'accoutumée, le CNDH Romeurope a participé au **groupe de travail « expulsions »** organisés pendant la période estivale. Ces remontées de terrain étaient ensuite transmises au ministère en charge du Logement, et notamment Olivier Klein.

Grâce au CAU, le CNDH Romeurope a rejoint le cercle des associations engagées sur la question du **sans abrisme des enfants**.

- Retrouvez les [propositions du CAU](#) dans le cadre de l'élection présidentielle
- Lire la tribune « [Mettons fin au scandale des enfants à la rue !](#) » dont le CNDH Romeurope est signataire
- Se rendre sur le [site internet du CAU](#)

➤ Mobilisation inter-associative contre la proposition de loi « Kasbarian-Bergé »

La [proposition de loi Kasbarian](#), qui a été enregistrée officiellement le 18 octobre 2022 par le Bureau de l'Assemblée nationale, est portée par le groupe Renaissance (majorité présidentielle)

Dans les grandes lignes, cette proposition de loi (PPL) propose de durcir la pénalisation des personnes « squattant » un logement vide ou un immeuble vacant, mais aussi des locataires en difficulté et menacés d'expulsion. Cette proposition de loi s'inscrit dans la suite de la loi Asap (en 2020) dont le Conseil constitutionnel avait censuré la disposition criminalisant les squatteurs, en tant que cavalier législatif, puis l'adoption par le Parlement de la loi sur la « sécurité globale » (en 2021). Celle-ci contient des dispositions qui vont venir précariser davantage et criminaliser les personnes sans-logis, s'installant dans des locaux vacants.

Plusieurs inquiétudes liées à cette proposition concernant les squats :

- La procédure accélérée d'expulsion de squat de « domicile » pourrait être étendue aux lieux vides de meubles, ce qui risque de conduire à de graves dérives dans l'application d'une procédure administrative exceptionnelle appliquée par le préfet et qui échappe donc au contrôle du juge.
- Triplement des peines de prison, jusqu'à trois ans, et de l'amende (45 000 euros) pour des cas de squats de « domicile », en y intégrant donc le squat de logements totalement vacants.
- L'occupation « sans droit ni titre » d'un logement appartenant à un tiers « s'apparenter[ait] à un vol », et pourrait conduire à des peines de prison y compris pour le squat de « locaux d'habitation » vides voire abandonnés depuis des années. Pire, des locataires condamnés à l'expulsion pour impayés de loyer ou de charges, congé-vente deviendraient eux aussi des « voleurs » s'ils se maintiennent dans les lieux. Tant sa

définition est vague, ce nouveau délit concernerait également les sous-locataires, les personnes hébergées, les locataires non déclarés, les personnes victimes d'un faux bail ou d'un marchand de sommeil...

Les associations sont également visées : **il y a une volonté de pénaliser pénalement « la propagande ou publicité s'agissant des squats ».**

Dès le mois d'octobre 2022, le CNDH Romeurope et l'association **Droit Au Logement (DAL)** se sont donc mobilisés pour interpeller les autres acteurs associatifs. Le CNDH Romeurope a participé à l'écriture de différentes analyses juridiques et autres communiqués de presse.



- Retrouvez toutes les mobilisations en cours sur le [site internet](#) du DAL

DOMICILIATION & DROITS SOCIAUX

➤ Dématérialisation

La dématérialisation des démarches administratives, si elle peut les simplifier pour de nombreuses personnes, peut aussi être une source majeure d'entrave à l'accès aux droits pour d'autres : 300 organisations (dont le CNDH Romeurope) agissant en solidarité avec les personnes, françaises ou étrangères, en situation de précarité, ont publié en février 2022 un [Manifeste pour un service public plus humain et ouvert à ses administré-es](#).

Nos organisations appellent les pouvoirs publics à remettre ces principes au cœur de l'organisation des administrations. L'accueil physique ne saurait être réservé à celles et ceux ayant réussi à franchir le mur numérique. **Nous exigeons un service public humain et ouvert à ses administré-es, qui fonctionne pour toutes et tous et ne sacrifie personne !**



➤ Collectif IDF domiciliation

Avec d'autres associations et fédérations présentes en Ile-de-France, le CNDH Romeurope, ainsi que la Cimade, Dom'Asile, la Fédération des Acteurs de la Solidarité, la Fondation Abbé Pierre,

la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde, Médecins sans Frontières et le Secours Catholique, avons réalisé une note d'analyse et de proposition sur la domiciliation en 2021.

➔ [Retrouvez la note d'analyse et nos propositions](#)

La domiciliation est un droit essentiel qui permet à **toute personne sans domicile stable de disposer gratuitement d'une adresse administrative où recevoir son courrier**. Dans les faits, depuis de plusieurs années, les acteurs associatifs d'Ile-de-France dénoncent de nombreuses **difficultés d'accès à la domiciliation**. Faute de moyens et de volonté politique, de nombreuses personnes se retrouvant sans adresse et donc dans l'incapacité d'accéder à certains droits.

Fortes des enseignements de l'enquête, l'inter-associatif a formulé des [recommandations](#), qui sont disponibles dans la note, pour faire de la domiciliation un service public efficient. Notre diagnostic et nos propositions ont été partagés avec les préfets de départements de l'Ile-de-France, qui sont responsables sur le territoire du pilotage des schémas départementaux de la domiciliation. En amont des rendez-vous avec les préfetures, le collectif domiciliation IDF a tenu à rencontrer les associations et collectifs de chaque département pour vérifier ses constats, permettre la remontée d'informations, et associer les acteurs intéressés aux rendez-vous auprès des préfetures et de leurs services. **Le CNDH Romeurope a été plus particulièrement impliqué sur les départements du 92** (en lien avec le collectif Romeurope Antony) **et du 94**.

➤ Collectif national domiciliation

Suite à l'annonce faite fin 2020 par le Premier ministre Jean Castex, d'allouer sur 2021 et 2022 **15 millions d'euros** aux activités de domiciliation opérées par les **organismes agréés**, l'activité du Collectif national domiciliation (composée du CNDH Romeurope, de la Croix rouge, du Secours catholique, Dom'asile, de la Fédération des acteurs de la solidarité et d'Emmaüs France) s'est essentiellement illustré en 2022 par un dialogue et une interpellation de la Direction générale de la cohésion sociale (**DGCS**). Les associations ont été invitées à réfléchir avec les services de l'État sur la manière de répartir les financements pour l'année 2022.

Quelques rencontres ont eu également lieu avec des **parlementaires** dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances 2023, sans grand succès.

➤ Accès aux droits et non-recours

En janvier 2022, le CNDH Romeurope a été auditionné par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) pour livrer son expertise en matière d'accès aux droits et de non-recours. Nous sommes longuement revenus sur l'accès à la santé, à l'Aide médicale de l'État, le droit au séjour ou encore le droit à la domiciliation des personnes vivant en bidonville.

Dans un [avis publié en avril 2022](#), La Commission nationale consultative des droits de l'homme considère que la lutte contre les non-recours n'est pas suffisante et formule 15 recommandations pour garantir l'accès aux droits et lutter contre les non-recours.

LUTTE CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

➤ Commission nationale consultative des Droits de l'Homme (CNCDH)

Comme chaque année, nous avons fait parvenir une [contribution écrite](#) à la CNCDH sur l'état de l'antitsiganisme en France en 2022 dans le cadre des consultations pour le rapport annuel sur le racisme.

- ➔ [Retrouvez le rapport de la CNCDH ici!](#)
- ➔ Et notre article synthétique sur notre [site internet](#)

Pour la première fois, nous avons aussi organisé en septembre 2022, un webinar avec la CNCDH. Le but était de présenter aux membres du CNDH Romeurope les grandes lignes du « rapport racisme », en présence de Nonna Mayer et Tommaso Vitale.

➤ Défenseur des Droits

A deux reprises, le CNDH Romeurope a participé au **Comité d'entente du Défenseur des droits sur les discriminations liées à l'origine**, présidé [Claire HÉDON](#). Le comité d'entente réunit une quinzaine d'associations qui luttent contre le racisme et les discriminations. Cette réunion a été l'occasion de partager des informations avec le Défenseur des Droits sur les sujets qui nous mobilisent afin d'identifier des pistes de travail partenarial (soutien à notre travail de plaidoyer par exemple).

En 2022, le CNDH Romeurope a rencontré **Pauline CABY**, adjointe en charge du respect de la déontologie par les professionnels de la sécurité. Une première prise de contact utile afin de détailler longuement les différentes entraves à l'éthique et à la légalité de certains policiers et gendarmes, vis-à-vis des habitant·es de bidonvilles (intimidations voire harcèlement policier, voie de fait, refus de plainte...).

La même année, nous avons été auditionnés par **Éric DELEMAR**, Défenseur des enfants, adjoint en charge de la défense et de la promotion des droits de l'enfant, au sujet du droit à la vie privée des enfants vivant en squat, bidonville ou à l'hôtel. L'occasion de revenir sur les conditions de vie, les refus de scolarisation, les freins périphériques à la scolarité (transports, cantine, bourses...). Cette audition a permis de nourrir le [rapport 2022 du Défenseur des enfants](#).



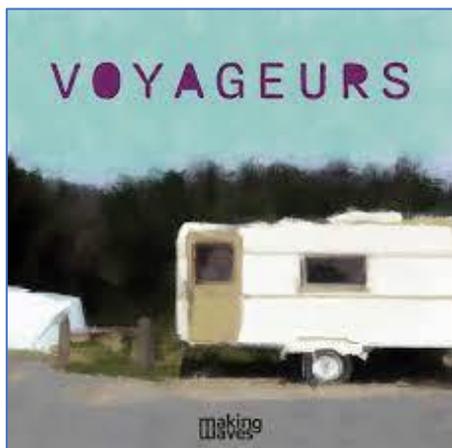
➤ Ministère de l'égalité des chances & Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et haine anti-LGBT (Dilcrah)

Depuis fin 2020, la France n'avait plus de feuille de route officielle en matière de lutte contre le racisme. Isabelle Rome, nouvelle ministre à l'égalité des chances, a relancé les travaux en septembre 2022. La concertation avec les associations et les ministères a eu lieu à l'automne

2022 : certains membres du Conseil d'administration du CNDH Romeurope y ont d'ailleurs pris activement part. Ce plan sera présenté début 2023.

En parallèle, Anthony Ikni a rencontré **Cécile MANTEL**, conseillère en charge des luttes contre le racisme, l'antisémitisme et contre la traite des êtres humains.

Pour la première fois de son histoire, le CNDH Romeurope a reçu une subvention de la **Dilcrah** afin de mettre en œuvre des actions de lutte contre l'antitsiganisme. Cette enveloppe a servi, entre autres, à :



- Organiser un atelier de lutte contre l'antitsiganisme, au cœur duquel se trouvait des premiers et premières concernées
- Organiser un webinaire R-Home et des capsules vidéos
- Mettre en place un partenariat avec Making Waves, pour réaliser des podcasts sur l'antitsiganisme

Réalisé sur des lieux de vie, ces podcasts donnent à entendre les voix de personnes voyageur·ses ainsi que des personnes se définissant comme Roms, pour que l'histoire ne soit pas toujours racontée du même côté...

👉 [Retrouvez la série de podcasts](#)

SANTÉ & DROITS SOCIAUX

➤ CNAM

En 2022, le CNDH Romeurope a continué de prendre part aux **réunions de la CNAM à l'attention de ses partenaires associatifs**.

Grâce à la participation du CNDH Romeurope aux réunions et à la liste des partenaires associatifs de la CNAM, nous avons pu recevoir de leur part de nombreuses informations relatives à la santé que nous avons pu transmettre à nos membres.

➤ Collectif « droits sociaux »

Suite à la publication, fin 2020, de la note « [Améliorer l'accès aux droits des citoyens européens en situation de précarité](#) », le CNDH Romeurope, en lien avec le collectif « droits sociaux », porte un plaidoyer auprès de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF).

- Retrouvez les outils pour vous aider à décrypter le droit au séjour des citoyen·ne·s européen·nes sur [notre site internet](#) !

Le CNDH Romeurope continue de s'impliquer dans le collectif « droits sociaux » en participant à la coordination et l'animation de ce dernier.

➤ Saturnisme

En 2021, nous avons suivi de près la situation liée au saturnisme (causé par le plomb) dans le département du Val d'Oise, en lien avec une myriade d'acteurs dont le Collectif de solidarité avec les Roms du 95 et l'association Acina.

Grâce à nos actions associatives concertées, l'Agence régionale de santé Ile de France a présenté un « [Plan régional de lutte contre le plomb en habitat non conventionnel \(bidonvilles, squats...\)](#) ».

Malgré les craintes d'expulsions qui perdurent, **ce plan régional est un projet qui prend en compte toutes les composantes de l'insertion avec l'amélioration des conditions de vie** (accès à l'eau avec Solidarités International), la médiation en santé (ASAV, Médecins du Monde, Première Urgence Internationale) et la question de l'insertion professionnelle et par le logement.

La sensibilisation est une étape majeure du plan et elle est notamment possible grâce aux médiateur-trices en santé qui interviennent de manière hebdomadaire et des associations implantées depuis longtemps.

B) Plaidoyer européen et international

En mai 2022, Anthony IKNI a participé à la 13ème réunion du Dialogue du Conseil de l'Europe avec la société civile des Roms et des « Gens du voyage ». Cette réunion s'est concentrée sur le bilan de la situation actuelle en matière de protection des droits des enfants des Roms et des « Gens du voyage » dans les États membres du Conseil de l'Europe.



➔ Pour [en savoir plus](#) cet événement organisé par le Conseil de l'Europe

C) Communication et médias

Communiqués de presse

Quatre **communiqués de presse** ont été rédigés (ou co-rédigés) par le CNDH Romeurope en 2022 :

- Mars 2022 : communication hivernale des chiffres de l'Observatoire des expulsions, [voir le communiqué](#)
- Mai 2022 : « Une loi pour résorber dignement les bidonvilles : le CNDH Romeurope interpelle la Première ministre ! », [voir le communiqué](#)

- Juin 2022 : « 16 organisations interpellent la Défenseure des droits sur la chasse aux personnes sans-abri », [voir le communiqué](#)
- Novembre 2022 : rapport 2021-2022 de l'Observatoire des expulsions de lieux de vie informels, [voir le communiqué](#)

Revue de presse

« [\[Le bilan des 5 ans\] Pauvreté des enfants : encore tant à faire](#) », Le Média social, mars 2022

« [En 1970, l'ex-maire de Bordeaux, Chaban-Delmas, avait déclaré la guerre aux bidonvilles](#) », Sud-Ouest, mai 2022

« [Le collectif Romeurope appelle le prochain gouvernement et les futurs députés à légiférer pour résorber les bidonvilles](#) », AEF info, mai 2022

« [Habitat insalubre : bidonvilles et squats, toujours une réalité en France en 2022](#) », Sud-Ouest, mai 2022

« [Interview de Dominique Plancke sur la résorption des bidonvilles](#) », RCF Hauts de France, mai 2022

« [Les associations veulent une loi pour résorber les bidonvilles](#) », la Croix, mai 2022

« [En France, de plus en plus de non-européens dans les bidonvilles](#) », Le Monde, mai 2022

« [À quand la fin des bidonvilles en France ?](#) », l'Humanité, mai 2022

« [Bidonvilles de Roms : la résorption au point mort](#) », la Voix du Nord, mai 2022

« [Bidonvilles : un collectif associatif réclame une loi contraignante pour sortir de l'impuissance](#) », Maires info, mai 2022

« [Mal-logement : le CNDH Romeurope réclame une loi pour résorber les bidonvilles et les squats](#) », ASH, juin 2022

« [Dans les bidonvilles de Nantes, les "vies oubliées" de travailleurs roumains](#) », l'Express, juin 2022

« [Les gens ne veulent pas côtoyer la détresse](#) » : les sans-abri écartés des villes à l'approche de l'été », Le Parisien, juin 2022

« [Évacuation du bidonville de La Poterne à Lille : une procédure jugée bancale](#) », France 3 Hauts de France, juillet 2022

« [Dans les bidonvilles, un accès aux soins pavé d'obstacles](#) », Urbania, juillet 2022

« [Réseaux sociaux : les dangers du business de la peur](#) », le Point, octobre 2022

« [Squats, bidonvilles, tentes... Les expulsions en forte hausse inquiètent les associations](#) », Ouest France, novembre 2022

COLLECTIF NATIONAL DROITS DE L'HOMME ROMEUROPE

Collectif National Droits de l'Homme Romeurope

59, rue de l'Ourcq - 75019 Paris

T : 06 35 52 85 46

contact@romeurope.org



CNDHRomeurope



CNDH_Romeurope



www.romeurope.org